

*Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne*

- VU Le Code de l'Education,
- VU Les statuts de l'IUTL adoptés par le conseil d'administration de l'université en date du 30 novembre 1998,
- VU L'avis du conseil des centres IUTL en date du 23 juin 2016,

ARRETE

Article 1er : Monsieur Jean-Luc BODNAR, Maître de Conférences à l'UFR des Sciences Exactes et Naturelles, est nommé directeur de l'Institut Universitaire du Temps Libre (IUTL).

Article 2 : Cet arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2016 pour une durée de 4 ans.

Fait à Reims, le 12 juillet 2016.



Guillaume GELLÉ

